



ABSOL - AB483

Absorbant solidifiant désodorisant de qualité alimentaire avec témoin visuel de neutralisation

Absorbant de qualité alimentaire, très puissant pouvant absorber les liquides à base d'eau (sauces, boissons, aliments...) ainsi que les déjections humaines organiques (urines, vomissures...) en se solidifiant pour faciliter le ramassage.

Absorbe jusqu'à 100 à 120 fois son poids selon la nature du liquide.

Contient un indicateur de neutralisation d'acidité qui passe du jaune lorsqu'il est au contact d'un produit au pH inférieur à 7, au vert lorsqu'il est en quantité suffisante pour neutraliser l'acidité. Les déchets peuvent ainsi être ramassés en toute sécurité et le support protégé de l'acide résiduel.

Agréablement parfumé à l'eucalyptus et laisse après traitement une odeur fraîche et agréable.

Caractéristiques :



Aspect : poudre

Densité : $0,77 \pm 5 \%$

Pouvoir absorbant : 100 à 120 fois son poids d'eau

Parfum : eucalyptus

Couleur : sable à l'état sec, vert à l'état humide et neutre, jaune à l'état humide et acide

Mode d'emploi :

Saupoudrer sur les fluides ou les déjections à absorber en quantité suffisante.

Laisser agir jusqu'au gonflement.

Ramasser ou balayer.

En milieu acide

Saupoudrer jusqu'au passage du jaune au vert.

Rajouter en quantité suffisante par rapport à la quantité à absorber.

Laisser agir.

Ramasser ou balayer en toute sécurité.

Utilisateurs :

Transports : avions, bateaux, automobiles, autocars.

Restauration : bars, night clubs, hôtels, restaurants.

Santé : hôpitaux, cliniques, ambulances, crèches, maisons de retraite.

Milieux animaliers : cliniques, vétérinaires, salons de toilettage, élevages canins, zoos.

Entretien : plomberie, réparateurs.

Règlementation :

Conforme à l'arrêté 08.09.1999 modifié, relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations. Consulter la FDS sur demande.

Non concerné par l'étiquetage CLP.



Les renseignements contenus dans cette fiche ont pour but de vous conseiller rendant compte notamment d'essais effectués avec un souci constant d'objectivité mais sans aucun engagement de notre part.